

**Question de Monsieur André Frédéric député du groupe socialiste du Parlement FWB à Bénédicte Linard, Ministre en charge de la Culture sur les dossiers d'indemnisations des opérateurs culturels.**

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, le secteur culturel, est un des secteurs, qui a été durement touché par la crise sanitaire.

Vous, ainsi que les autres niveaux de pouvoir, avez pris le problème à bras-le-corps pour permettre dans un premier temps d'apporter une bulle d'oxygène aux différents opérateurs culturels qui ont subi des pertes en raison de l'annulation des activités ainsi que de la fermeture des lieux.

Vous avez pris toute une série de mesures pour leur venir en aide. Je pense notamment aux enveloppes pour soutenir les acteurs du monde de la culture, à celui pour soutenir la chaîne du livre ainsi que celui pour soutenir la promotion de la culture à l'étranger.

En date du 7 avril, vous avez annoncé que vous débloqueriez un montant de 8,5 millions d'euros pour les opérateurs du monde de la culture pour une durée couvrant la période du 15 mars au 4 mai. Un montant similaire a été débloqué pour une période allant du 4 mai jusqu'au 15 juillet.

Dès lors, Madame la ministre,

- Pouvez-vous me faire le bilan des dossiers qui ont été introduits jusqu'à ce jour ?
- Combien d'entre eux ont-ils reçu une réponse affirmative ?
- Quand est-ce que les montants seront liquidés ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**Réponse de Bénédicte Linard, ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Média et des Droits des femmes à Monsieur André Frédéric député du groupe socialiste du Parlement FWB**

Monsieur le Député,

Vous l'avez souligné, le secteur des arts de la scène est particulièrement fragile dans le contexte de crise que nous connaissons. C'est pourquoi, depuis le 13 mars, mon Cabinet est en contact constant avec les fédérations professionnelles représentatives de ce secteur, pour pouvoir rester au plus près des réalités vécues par les opérateurs, évaluer au fur et à mesure les solutions que les uns ou les autres trouvent pour déjouer les contraintes imposées par les mesures sanitaires, et surtout être à l'écoute à chaque instant des besoins urgents.

Je me dois à mon tour d'attirer votre attention sur le fait que si les opérateurs continuaient à crier leur détresse, cela réside principalement dans le fait qu'aucune solution, au moment où vous rédigez votre question, n'avait encore été trouvée pour ledit statut d'artiste. C'étaient des dizaines de milliers d'artistes et de techniciens qui étaient laissés sur le bord de la route par les autorités fédérales sans filet social aucun. Heureusement, aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir des pistes dégagées à court-terme d'ici la fin de l'année.

Outre le maintien des subventions et l'assouplissement des règles de justification de celles-ci pour l'année 2020, j'ai dégagé un premier fonds d'urgence transversal de 8,6 millions pour la période du 13 mars au 3 mai ainsi qu'un deuxième fonds de 8,5 millions pour la période du 4 mai au 5 juillet et un fonds spécifique aux festivals en arts de la scène pour la période du 4 mai au 31 août. Un fonds de 1 million a également été débloqué par le Ministre-Président et moi-même pour le soutien aux activités de diffusion internationale via l'agence Wallonie-Bruxelles International.

Je tiens à préciser que c'est justement grâce à la concertation qu'il a été possible de mobiliser ces moyens. Mon Cabinet a en effet réuni les organisateurs de festivals pour mesurer les impacts de la crise sanitaire sur chacun d'eux en fonction du moment habituel auquel se tient leur festival, la taille du festival et son économie. Ceci a permis un calcul au plus juste de l'enveloppe nécessaire, et m'a permis de le porter au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La concertation et la consultation ont toujours fait partie de mes méthodes de travail et je ne les abandonnerai certainement pas pour aborder un moment aussi important que la sortie de crise. Les arts de la scène étaient représentés dans le groupe de réflexion « Un futur pour la culture » et seront également consultés via les chambres de concertation sectorielles sur le rapport remis par ce dernier.

Je vous remercie pour votre question.

**Complément de réponse de Bénédicte Linard, ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Média et des Droits des femmes à Monsieur André Frédéric député du groupe socialiste du Parlement FWB**

Monsieur le Député,

Pour le premier fonds transversal couvrant la période du 13 mars au 3 mai, 388 dossiers ont été reçus dont 321 ont été jugés recevables et vont se voir octroyer une indemnisation.

Pour le deuxième fonds transversal couvrant la période du 4 mai au 5 juillet, 301 dossiers ont été reçus dont 269 ont été jugés recevables.

Les indemnisations du premier fonds ont déjà été engagées au niveau de l'administration et sont en cours de liquidation.

Pour ce qui est du deuxième fonds, les indemnisations ont été approuvées avant les vacances par le Gouvernement, il faudra donc encore patienter quelques semaines avant que les montants puissent être liquidés.